

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230323-DEL_01_230323-BF



Séance du 23 mars 2023

Délib. n° 01/230323

L'An deux mil vingt trois, le vingt trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

16/03/2023

Secrétaire de séance :

Mr DEVAUX Maxime

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme GRIFFON Brigitte
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mr **BURLAT** Julien , Mme **LESTURGEZ** Mylène, Mme **LECAT** Vanessa, Mme **GRIMAUX** Brigitte

Pouvoir(s) : Mr **BURLAT** Julien à Mr **BELLARD** Joël

Mme **LECAT** Vanessa à Mme **GRIFFON** Brigitte

Mme **GRIMAUX** Brigitte à Mme **SZAREK** France

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BEHAL, Conseiller au décideur local,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

